ÉDITION D'HIER SOIR.

LES PROCHAINS STEAMERS DE NEW YORK.—Les steamers attendus de New York sont: le *Matanzas*, parti le 9 et le *Yazoo* le 13, venant directement, le *Columbia* a dû partir le 16 via Havane, et le *Havana*, de la même ligne; que le *Matanzas* est annoncé comme devant partir le 20 via Havane.

Amendement à la loi de confiscation.

On a déjà annoncé que la Chambre des représentants était saisie d'un amendement à la loi de confiscation. Il ne s'agit pas, comme quelques journaux l'avaient cru de révoquer ni d'adoucir la mesure qui atteint les propriétés particulières de ceux qui ne reviendront pas à l'allégeance envers les Etats-Unis.

Les auteurs de l'amendement veulent, au contraire substituer la confiscation absolue et définitive au séquestre à vie qui avait été adopté par respect pour une clause de la Constitution des Etats-Unis. L'amendement porterait que les biens fonds, comme les valeurs mobilières, seraient saisis et aliénés sans retour. Voici ce que dit à ce sujet une dépêche adressée de Washington aux journaux de New York.

On doit bientôt présenter au Congrès un bill pour rappeler la partie de la loi de confiscation qui limite la possession des propriétés vendues à la vie des propriétaires. Cette mesure est considérée comme absolument nécessaire pour protéger les acquéreurs de biens confisqués. A Norfolk, les rebelles dont les propriétés ont été confisquées reviennent en grand nombre, prennent le serment d'allégeance et se réinstallent dans leurs biens et dans leurs droits.

La clause de la Constitution des Etats-Unis qui s'oppose à l'adoption de cet amendement est ainsi conçue:

Art. 3 section 3—Le Congrès aura le pouvoir de déclarer la punition de la trahison, mais aucune condamnation pour trahison n'entraînera la *corruption du sang*, ou la confiscation excepté pendant la vie de la personne condamnée.

Nouvelles additionnelles du Nord.

MOUVEMENTS MILITAIRES DANS L'OUEST.

Nous avons déjà annoncé que le général Kirby Smith, qui commande le département du Transmississipi, était entré en campagne. Nous lisons ce qui suit dans un journal du Nord:

Il a établi son quartier général à Camden, et ses forces s'élèvent à 15,000 hommes. Son intention est, dit-on, de marcher sur Little Rock, avant que la garnison de cette place puisse recevoir des renforts. Sous ses ordres sont les généraux Marmaduke et Price avec six mille hommes de cavalerie campés entre Arkadelphia et Little Rock. Ses lignes se relient aussi avec les corps de Quantrell et de Capers qui comptent chacun environ 300 hommes, et se trouvent au Bayou Bartholomew. Tout ce déploiement de forces semble indiquer que des événements importants vont s'accomplir dans l'Arkansas.

Du Mississippi.

Cairo, 8 janvier.—Les bateaux continuent à arriver de Cumberland maintenant, mais il n'en vient pas de l'Ohio au dessus de Smithland.

Il est peu arrivé de bateaux de Memphis ou de points en aval depuis deux jours et un bateau seulement a été expédié pour le Sud.

L'Ohio continue à charrier de lourds glaçons. Le froid se maintient. Nous avons six ou huit pouces de neige.

Le 7e de New-York et le 35e de l'Ohio, vétérans rengagés, ayant obtenu un congé de 30 jours, sont partis.

Des 300 recrues de Springfield, qui venaient ici dans la nuit du 6, beaucoup avaient été rendues insensibles à l'aide de boissons préparées par trois hommes qui s'étaient engagés dans le but de les voler. Ils ont réussi à leur prendre environ 1,000 piastres en argent, sans compter des montres et d'autres objets. Une recrue est morte des suites du poison. Les voleurs ont atteint les chars entre Centralia et Cairo.

Le Col. rebelle Trusten Polk est ici sous la garde d'un officier qui le conduira hors des lignes.

Le Gouverneur Hicks élu Sénateur

Baltimore, 8 janvier.—L'ex gouverneur Hicks a été aujourd'hui élu sénateur au Congrès des Etats-Unis, pour remplir le terme non expiré du Sénateur Pearce, terme à laquelle il avait été nommé par le gouverneur.

CAPTURE PAR UN CORSAIRE.

Portland, 7 janvier.—Le navire *Tonquin*, capitaine Dupont, expédié pour le Havre, a été capturé le 29 octobre par un bâtiment rebelle à voiles et brûlé. Le prise eut lieu par le 10me degré de latitude sud et par le 32me de longitude ouest.

DE CHATTANOOGA

Cincinnati, 6 janvier.—Une dépêche de Chattanooga dit que la température est tel endroit a été cruellement froide dans les trois derniers jours. Deux soldats ont été gelés à Bridgeport, A. a, le 30 décembre.

Les rebelles se renforcent.

Les lignes rebelles sont à 35 milles de Chattanooga.

NÈGRES [illegible].—Le Détroit *Free Press* dit que nombre de nègres du colonel Barn ont déserté et passé sur l'autre bord de la rivière où ils se sont vu plonger dans une extrême pauvreté, et il se sont mis comme des serpents noirs. Après avoir reçu toute leur prime et être vêtus confortablement de l'uniforme des Etats-Unis, ils se trouvent subitement fatigués de la guerre et cherchent à gagner le Canada. Quelques uns ont de bonnes carabines Enfield et regrettent de n'avoir pas fait partie de la cavalerie pour avoir des chevaux qu'ils auraient emmenés dans leur fuite.

ARRESTATION IMPORTANTE.—On lit dans un journal de New York:

Nous avons à enregistrer une nouvelle et importante arrestation, qui se rattache aux expéditions de marchandises à destination du Sud par Nassau. On avait dit le premier jour que des employés de la douane se trouvaient compromis dans cette affaire. L'examen des livres de l'un des commerçants envoyés au fort Lafayette a révélé le principal coupable. Ce n'était rien moins que M. Albert M. Palmer, secrétaire particulier du percepteur Barney. Profitant de sa position, M. Palmer facilitait les expéditions clandestines moyennant finances, on soupçonne en outre qu'il était directement intéressé dans ces spéculations anti-patriotiques. On l'a envoyé rejoindre ses associés au fort Lafayette. Le plus piquant, c'est que M. Palmer était président d'une ligue loyale et longtemps avocat de la guerre à outrance. Sa ferveur politique l'aidait à faire aller son petit commerce.

Messages de gouverneurs.

Le *Courrier des Etats-Unis* du 9 résume ainsi les messages des divers gouverneurs d'Etats:

Les messages des gouverneurs d'Etats se succèdent, sans présenter rien de bien saillant. Le plus notable de ceux que nous connaissons depuis le est celui de M. Bradford, gouverneur du Maryland. Par une heureuse exception, il fait du tableau complètement satisfaisant des finances de l'Etat, dont la dette a diminué au lieu d'augmenter, comme c'est le cas presque partout ailleurs. M. Bradford engage fortement ses concitoyens à entrer dans la voie de l'émancipation volontaire, ce qui ne l'empêche pas de protester contre la manière dont on a pratiqué l'enrôlement des esclaves, et contre l'intervention de l'autorité militaire dans les élections.

En Pennsylvanie, M. Curtin n'a pas la tâche aussi facile. Le trésor est fort obéré et pour venir à son aide le gouverneur propose diverses taxes, entre autres un prélèvement sur les recettes brutes des compagnies de transport et de mines. Il conseille aussi à la législature de créer le paiement des intérêts de la dette en numéraire, au même titre que les créanciers étrangers. Quant à la guerre, M. Curtin en parle comme d'une chose qui touche à son terme. Mais en fût-il autrement, elle doit être continuée coûte que coûte jusqu'à ce qu'on ait assuré le maintien et la perpétuité de l'Union.

M. Coney, gouverneur du Maine, ne se montre pas moins déterminé. Il veut que la proclamation d'émancipation soit exécutée à la lettre. Comme son collègue pennsylvanien, d'ailleurs, il est contraint de requérir une aggravation d'impôts. Il demande en outre l'établissement d'un chemin de fer stratégique jusqu'à la frontière, la révocation du traité de réciprocité avec le Canada et une législation nouvelle sur la peine de mort. On pourrait croire qu'il s'agit d'abolir la punition capitale, loin de là, M. Coney veut être autorisé à l'appliquer plus vigoureusement. Par suite des pouvoirs inefficaces du gouverneur sur ce point, douze condamnés à mort encombrent les prisons de l'Etat, tandis que le meurtre se multiplie d'une manière effrayante. Il paraît que, malgré les lois de tempérance, la Nouvelle Angleterre n'est pas l'asile de toutes les vertus.

Il est à peine besoin de dire quel est la disposition du message adressé par M. Andrew à la législature du Massachusetts. C'est sans surprise qu'on le voit revendiquer au beaucoup et l'honneur de la proclamation d'émancipation qu'il compare à l'édit de Nantes et à la déclaration de l'indépendance américaine. Toutefois, il ne manifeste plus le même empressement qu'autrefois à promettre ces milliers de volontaires, qu'il assurait devoir surgir tout armés le jour où on les appellerait au nom de l'esclavage aboli. Son opinion maintenant, c'est que l'armée fédérale doit se recruter dans les territoires même qu'on reconquiert. Le Massachusetts a besoin de ses ouvriers et il est en droit de les garder. Tout ce qu'on peut lui demander c'est de l'argent pour payer les nouvelles recrues, il est prêt à en donner.

Ce raisonnement en vaut peut-être pas plus mauvais qu'un autre, mais ce n'est plus celui que faisait M. Andrew il y a 15 ou 18 mois.

LE *TIMES* DE NEW-YORK.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

La *Times*, toutefois, trouve qu'on n'en agit pas assez énergiquement envers les insurgés. Dans un de ses derniers numéros, il proclamait un nouveau moyen de mener plus vivement la guerre: c'est de traiter les populations du Sud en "ennemis étrangers." Nous pourrons alors—dit-il—les traiter exactement comme si c'étaient des Mexicains, des Anglais, ou des Indiens, en nous guidant exclusivement d'après les lois de la guerre. Nous pourrons non seulement saisir leurs propriétés, confisquer, diviser et partager leurs terres, mais effacer toutes leurs lois locales, abolir toutes les institutions politiques, sociales et industrielles; traiter leur contrée tout entière comme une simple étendue de *sol*, à posséder, cultiver, peupler et gouverner selon notre bon plaisir. Telles sont les conséquences pratiques qui découleraient de la doctrine que les Etats rebelles sont des "ennemis étrangers."

L'auteur de ce paragraphe furibond doit avoir étudié le "droit de la guerre" dans la chronique d'Attila ou dans la légende des Vandales. S'il avait, de sa vie, ouvert un livre d'histoire moderne, il saurait que le premier progrès de la civilisation militaire a été précisément de soustraire la propriété particulière au bon plaisir du conquérant. Mais il n'a péché que par ignorance et l'on ne doit pas moins lui savoir gré de l'intention.

L'HIVER DANS LE NORD OUEST.

Les journaux de l'Ouest sont remplis de détails lamentables sur les terribles effets de la tempête de neige dont les avis antérieurs ne nous avaient encore apporté que les prémisses. Il est certain aujourd'hui que toute la zone du nord-ouest a été envahie par une effroyable tourmente, telle qu'on en trouverait rarement des exemples en dehors des régions polaires. Voici quelques faits qui peuvent en faire apprécier l'étendue et l'intensité.

Une dépêche de St-Paul (Minesota) porte ce qui suit:

"Le point le plus élevé atteint par le mercure durant les trois derniers jours a été de 10 degrés *au dessous* de zéro, et la plupart du temps il s'est tenu entre 20 et 30 degrés. Il y avait 30 degrés ce matin à 9 heures, et 38 pendant la nuit. Le thermomètre étalon du fort Snelling, placé sur une falaise découverte, a marqué hier 50 degrés au-dessous de zéro. Il résulte des notes consignées sur un registre tenu au fort depuis 1821, que ce degré de froid n'a été atteint que deux fois durant cette période. Nombre de personnes sont mortes gelées."

Une autre dépêche de Milwaukie (Wisconsin) datée du 2, est ainsi conçue:

"Depuis quarante-huit heures, le thermomètre marque de 30 à 35 degrés au dessous de zéro, avec un vent furieux et pénétrant. Les oreilles, le nez, les pieds gelés sont innombrables; quantité de personnes ont été ramassées sans connaissance dans les rues. Beaucoup d'ouvriers de chemins de fer resteront estropiés pour la vie. Il n'est parti ni arrivé aucun convoi dans aucune direction. De fait, nous gelons littéralement, et il ne nous reste qu'à attendre notre délivrance avec résignation, quoique le découragement arrive à grands pas."

A Madison (Wisconsin), le 1er janvier, le thermomètre a marqué 34 degrés au dessous de zéro; le 22, 39; à l'hôpital de Harvey, le mercure a gelé.

Le Mississippi est entièrement pris jusqu'à sa jonction avec l'Ohio. Le télégraphe ne fonctionne plus, les fils sont gros comme des câbles.

"Les souffrances ont été horribles à Chicago. Voici quelques incidents tirés des journaux de cette ville.

Une femme dont le mari est mort à la guerre était sortie pour faire une commission, laissant à la maison ses deux petits garçons âgés de cinq et de deux ans. Saisie par le froid, elle tomba dans la rue, et ce fut seulement dans la nuit que, ramenée par les soins de la police, elle put revenir chez elle. Ses deux enfants étaient morts. La porte, mal close, avait cédé sous la violence de la rafale, et la neige s'y était engouffrée. Le plus jeune était aujourd'hui sous un amas qui s'était formé au milieu de la chambre. L'aîné était sur le lit. Il avait allumé du feu sur le plancher pour se réchauffer, mais il s'était engourdi, les flammes avaient gagné les draps de lit et la cloison, puis s'étaient éteintes après avoir fait un trou par où le vent, passant avec violence, faisait un courant d'air mortel avec la porte. La pauvre femme est devenue tombée privée de sentiment à ce spectacle, et l'on craint pour sa vie.

Un soldat nommé J. Downey, du 12me régiment de cavalerie de l'Illinois, a eu les deux jambes gelées, il sera perclus sans remède.

Un autre individu a aussi les deux jambes perdues jusqu'aux hanches.

O'Neil, cabaretier dans Randolph street, est rentré chez lui ne pouvant plus faire usage de ses mains. Sa femme, croyant les soulager, les a baignées dans une cuvette d'eau chaude. Ce traitement, contraire à toutes les prescriptions en pareil cas, a réduit les deux mains en une masse inerte, présentant les caractères de la putréfaction. Par suite, l'amputation a été jugée inévitable.

Cinq pompiers ont été emportés sans connaissance pendant un incendie qu'ils travaillaient à éteindre au coin de Sherman et de Jackson streets.

Enfin, voici le récit sommaire d'un incident qui a eu de graves conséquences, et qui aurait pu prendre les proportions d'une catastrophe.

Dans l'après midi du 31 décembre, le train du chemin de fer Michigan Southern, allant à Chicago, se trouva bloqué par la neige près du point où la voie croise celle du Michigan Central, et il fut impossible d'aller plus loin. Les wagons sont chauffés par des poêles spéciaux qui ne brûlent que lorsque le convoi est en mouvement, en sorte que les feux s'éteignirent dès bientôt; le thermomètre marquant 22 degrés au dessous de zéro, et les voyageurs furent soumis à de cruelles épreuves. Ils étaient au nombre d'environ 150, répartis dans cinq wagons. Un nouvel inconvénient vint ajouter à leurs souffrances à la tombée de la nuit; les lumières s'éteignirent, l'huile gelant dans les lampes; le froid s'accrut encore, et la neige tombant toujours avec force montait autour des wagons à une hauteur de quatre à cinq pieds. A ce moment la rigueur de la température devint insupportable. On entassa les sièges à l'intérieur pour élever les femmes et les enfants jusqu'au plafond des wagons, où l'air était un peu plus tiède et où l'on put ce que l'on put pour adoucir la situation; mais sans feu, sans lumière et sans nourriture, ils resteront ainsi toute la vie et la nuit jusqu'à vendredi matin. Ce jour là un convoi du Michigan Southern arriva et fut aussi bloqué, mais il avait du feu, et il fut à l'instant envahi par les malheureux empêtrés depuis la veille. Nombre de femmes et d'enfants étaient incapables de se mouvoir, et il fallut les porter. Ce ne fut que samedi soir qu'une assistance efficace arriva enfin. Des traîneaux envoyés de Chicago prirent les naufragés et les ramenèrent dans cette ville. Personne n'était mort, mais nombre de passagers étaient cruellement gelés et plusieurs perdront les mains ou les pieds. Les employés du chemin de fer ont fait tout ce qui était en leur pouvoir, et les deux conducteurs ont été si rudement exposés qu'ils ne recouvreront probablement jamais l'usage de leurs membres.

A côté de ces terribles tableaux, ce que nous avons vu à New York se trouve être un véritable printemps.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Home

Nlle Orléans, 31 Décembre 1863.

CONFORMÉMENT à la Charte de cette Compagnie et au acte (No 175) de la Législature de l'Etat de la Louisiane, et approuvé le 17 mars 1860, avis est donné que les certificats suivants de profits et de dividendes de 1860 et sont encore réclamés, avec l'intérêt, s'ils ne sont pas réclamés par les propriétaires dans les trente jours qui suivent la première publication de cet avis, seront annulés et annulés et que les montants seront portés en crédit des fonds annuels sur les livres de la Compagnie, ainsi que le veut la Charte de la Compagnie.

Baquié, J. A.	$11 20	Lichner, Jacob	$32 00
Bandy, R. C.	32 30	Lauraine, A.	24 20
Benedict, W. T.	13 10	Metz, Louis	27 60
Benedict & O'Keefe	11 00	Martin, Jas. [illegible]	12 00
Bass, John	24 30	New Orleans Club	36 00
Barbeau, M. J.	10 60	Osborn, D. C.	22 00
Bryant, E. K.	40 00	Odd Fellows' Hall Association	
Clarke, Theo.	50 00		22 00
Clarke, T. E. & Bro	120 00	Fraget, Ernest	17 30
Davis & Jackson	27 00	Fawcett, E. W.	22 00
D'Aquin, A.	16 00	Paser & Brennan	11 00
Delavigne, W. E.	16 60	Putnam & Co.	20 00
Elam, R. H.	16 60	Peyton J. H. & Co.	11 00
Elder T. S. & Co.	16 00	Price, John W.	26 60
Foster, Timothy	36 60	Rice & Hathaway	47 20
Gillespie, J. C.	11 00	Roberts, John J.	47 20
Gribble, J. B.	11 30	Sayre, R. W.	17 20
Holthaus, John	10 00	Robinson, Thos. G.	11 00
Hunton Thomas	37 31	Roberts Franklin	12 60
Hunter, Mrs & C.	13 00	Rice M. T. & Co.	13 60
Jacobs Mrs. Sarah	30 00	Starke Wm E.	24 00
Kuner & Co.	11 00	Schmid Samuel	16 00
Kuner & McIntosh Agents	15 00	Twisnell & Dutton	17 60
		Tardy A. J.	20 00
Tarleton, Walling & Tullis	36 60	Titus A.	36 00
Todd John	71 60	Williams Thomas	22 00
Ward, Saunders, & Hunt	70 00	Welsh Nicholas	22 00
		Wilson W. S.	15 00
		Wayland C. C.	13 00

Le tableau qui précède est une copie fidèle et exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
JAMES S. WHEELER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans—Assermenté, et signé pardevant moi, ce 4 janvier 1864.

P. H. O'NEAL
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

PENSION.

UN monsieur trouverait une pension confortable dans une famille créole où il lui serait donné une magnifique chambre. On voudrait aussi avoir 2 ou 3 messieurs qui prendraient leurs repas. Les prix sont très modérés. S'adresser au No 125 rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.

MARK CHARLES

Trafiquant en VIEUX CUIVRE, FER, PLOMB, HAILLONS, LAINES ET FOURRURES, *A l'ancien poste*, **Nos 164 & 166 rue des Magasins**

A vendre pour cause de départ,

UN établissement de Brôderies et Dessin de Broderies, bien achalandé et dans une bonne situation. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de ce journal.

UNE BONNE SPÉCULATION

ON désire un associé honnête et capable, pour exploiter une nouvelle invention pour L'ANÉANTISSEMENT RAPIDE ET COMPLET DES RATS.

Au moyen d'un procédé et d'une machine brevetés. On propose aussi la vente des droits d'invention. S'adresser à M. PAUL FRANÇOIS, rue Villere No 112, entre Orléans et St. Pierre.

CHAPELET PERDU.

IL a été perdu, le 15 courant, en face de la Place Washington, entre la rue des Français et les Champs Elysées, UN CHAPELET, imitation grenat et argent. Le Christ est enlevé de la croix. Une récompense sera donnée à la personne qui rapportera le dit chapelet rue de l'Esplanade No 69 entre Bourbon et Dauphine, 3e District. 16janv

POMMES DE TERRE ET FARINE

200 barils POMMES DE TERRE Pink Eye. 200 do FARINE Marble City Mill, 50 do do superfine. En magasin et à vendre par J. S. VANHORN, Coin Poydras et Magasins

EN magasin et à vendre par Eug. Rochereau & Co, Nos 16 et 18 rue St-Louis—

15 barriques vin rouge		MT No 1.	
30	do	do	MT No 2.
30	do	do	MT No 3.
30	do	do	MT No 4.
20	do	do	MT No 5.
20	do	do	MT No 6.
40	do	do	F R & C

Nouvelle Orléans, le 4 janvier 1864.

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres, No 137 au No 24 de la même rue, près Douane.

Blanchisserie Jackson.

Rue Locust, entre Clio et Calliope.

C'ET établissement, monté sur une vaste échelle, opère en buanderie dirigé par le jardinage, tel qu'on le pratique en Europe. [illegible]

Le linge pris par les voitures de l'établissement tous les jeudis à domicile, sera rapporté le samedi à moins d'arrangements particuliers. [illegible]

ALBERT CAILLER—Hôtel des Etrangers [illegible]
M. LEFEBVRE—7, rue Ste Anne, au magas. de variétés
NOUTRICE, chapellerie, rue St Charles, 34.
MICHEL HERRMANN, Orfèvre, 173, rue Poydras.
J. J. BONARD—Quincaillerie, Nouvelle Levée, No 35.
G. SPERL, Grocerie, 201, Vieille Levée.
A. TIGNIERES.

AVIS.

LE public est prévenu que, par acte passé devant Me Roques notaire à Vic-Bigorre, arrondissement de Tarbes, Hautes Pyrénées, France, le 13 décembre 1863, M. Bertrand Costis cadet, négociant à la Nouvelle Orléans, et M. Joseph Cuvilier, notaire en ladite ville, ont été révoqués de tous leurs pouvoirs pour recueillir la succession de Jean Lhérété, décédé à la Nouvelle Orléans, et que M. Costis l'était déjà par un autre acte.

DEMANDE DE PIANO.

On désire à acheter un bon PIANO de rencontre; on en donnera un bon prix. On demande aussi un GUÉRIDON. S'adresser au restaurant d'Edouard, rue de l'Union, No 15, entre les rues Carondelet et St. Charles.

JOHN TOURO, Notaire

No 38, Passage de la Bourse,

S'OCCUPERA des affaires maritimes et commerciales, du règlement des avaries, de la collection des billets et du courtage en général.

DIVERS. DIVERS.

300 BARILS Mess Pork,
250 onces quinine et 100 onces morphine
125 barillets bi carbonate de soude,
35 boucauts soude (soda ash),
3 sacs poivre noir,
25 caisses savon de Castille,
176 balles toile d'emballage,
30 paquets fil de fer (diverses dimensions).
210 boîtes ferblanc en feuilles IX, IC, &c.,
38 barils suie en morceaux de N. York,
5 pipes genièvre de Hollande "Swan"
50 barils whisky Magnolia, de "S W Pikes"
20 do alcool 95 p.
3 futailles véritable cognac de United Proprietors La Rochelle, 4me preuve.

A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, rue Vieille Levée No 93

Pommes de terre pour plants,

300 barils pommes de terre jaunes, vrais PINK EYE, en débarquement de la barque GERTRUDE et à vendre par lots au gré des acheteurs, par EGAN & KING, 62 et 64 Tchoupitoulas.

Changement de domicile.

J. A. CANADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

156, rue du Canal, près de la rue Basin, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. PORTER, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais.

REMEDE INDIEN pour la guérison de la dyssenterie chronique.

M. A. J. BERNIER est possesseur de ce remède infaillible, éprouvé depuis 30 ans. Il offre ses services au public, et prie les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance de s'adresser à l'Hôtel Conti chambre No 6, rue Conti, entre Chartres et Levée.

CHAMBRES GARNIES.

CHAMBRES garnies à louer, dans une famille, rue Casquet No 194.

Changement de local.

LE soussigné a transporté son magasin de cigares du No 4 de la rue des Magasins, au No 37 de la rue de la COMMUNE, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas, où il aura constamment un grand assortiment de VÉRITABLES CIGARES DE LA HAVANE, tels que Cabañas, Partagas, Intimidad, Meriadana, Nabajas, Imperial, Flor de la Habana, &c., &c. JAYME MAQI, importateur.

DEMANDE D'UNE VENDEUSE.

ON demande une BONNE VENDEUSE, parlant français et anglais, avec les meilleures recommandations. S'adresser chez Mme Desseche, 110, rue du Canal.

Hotel de Barcelone,

No 23, Great Jones, près Broadway NEW YORK.

C'ET hôtel, dirigé par M. A. CUYAS, offre aux voyageurs tout le comfort désirable. Le service y est parfaitement organisé et la table excellente. Les prix de la maison sont modérés.

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille.

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'ils pourront toujours les loger convenablement, eux et leurs familles.

Vinaigre, Fruits et Conserves.

CINQUANTE barils vinaigre de vin blanc, 150 caisses sardines sans arêtes, 100 " en 1/4 et 1/2 boîtes, 100 " fruits au jus, 100 demi-boîtes truffes noires, 100 quarts " pâtés truffés, en débarquement et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr. 62 et 64 Vieille-Levée.

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée. Nouvelle Orléans, 19 novembre 1863.

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c

41 ......Vieille-Levée......41

NOUVELLE ORLÉANS.

DIVERS.

305 BARRIQUES VIN ROUGE MÉDOC, [illegible] St. Julien, [illegible] ordinaire, vin blanc Sauterne, caisses 12 bouteilles, vin rouge St. Julien, quarts cognac Sutton 1861, octaves Gibos, barils vieux sherry.—A vendre par E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée

Demande de Couturières en robes.

De bonnes COUTURIÈRES en ROBES trouveront de l'emploi chez Mme TOURNERY, encoignure des rues du Canal et Bourbon. Inutile de se présenter, si l'on n'est pas bonne ouvrière.

Mme Tournery désirerait une apprentie pouvant fournir de bonnes recommandations.

Changement de local.

MM. GRIEFF RYANES & CO, se sont établis d'une manière permanente dans les vastes magasins Nos 43, 45 & 47, de la rue Nlle-Levée, entre les rues Poydras et Gravier, occupés jadis par MM. J. H. et I. N. Marks. Ils y reçoivent en ce moment leurs consignations habituelles et y continueront leur genre de commerce.

ARTICLES DE MODES

No 36 rue de la Douane, au 1er.

W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, ruches, &c. Il est autorisé par MM. WALKER BROS et WM RYLL Jor, de New York, fabricants de fleurs artificielles, à recevoir les commandes de gros, au prix de fabrique en y ajoutant 10 pour cent.

Prets sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, silverie, instruments de musique, pianos, meubles fins, soieries, velours, et tous autres effets de valeur portative, au bureau de Prêt de la [illegible], St.-Charles. J. HART. N. B.—On prête à la semaine, [illegible].

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de MARDI, 20 octobre 1863, les convois partiront comme suit:

—DÉPARTS—

DE LA VILLE. | DU LAC.

Le convoi, sur avertissement suffisant, s'arrêtera à la station de Gentilly. G. YANSELY, Surintendant.

J. PIFFAUT.

A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues d'église, comme par le passé. On le trouve tous les jours, rue d'Enghien, No 33, 3me district, ou chez M. Dubosset, encoignure Royale et St. Louis.

VENTES JUDICIAIRES.

O. Tolédano & Descommes vs Robert W. Estlin & Co.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,050—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 12 de février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans ladite Cité, à la vente de la propriété dont la description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de l'Union, Carondelet et Perdido et désigné par la lettre D, suivant croquis annexé à un acte au rapport de T. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1848. [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, portant le No 47 sur la rue de l'Union, dépendances et appartenances. [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

John D. Bein vs ses créanciers et les créanciers de J. D. Bein & Sons.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,364—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de Novembre 1863 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 30 de janvier 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers des dettes insolvables, à l'adjudication de—

UN TERRAIN, situé au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues des Magasins, St. Joseph, du Camp et Delord, et désigné par le numéro Cinq, suivant plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de cette ville, en date du 9 de janvier 1832, et annexé à un acte au rapport d'Adolphe Mazureau, ci devant notaire public en cette ville, en date du 22 décembre 1837. [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. M. Wilson, exécuteur testamentaire vs G. B. Sanburn.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 de janvier 1864 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 26 de janvier 1864, à 11 heures et demie P. M. en face de la maison de Cour, rue de Chartres, entre la Place Jackson dans le Deuxième district de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de—

Un cheval bai saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS!!

Les personnes qui ont acheté des meubles à la vente faite par le Shérif dans le Brook's House, les 13, 14 et 15 courant, sont par le présent notifiées que livraison en aura lieu, mardi prochain 19 du courant, à 10 1/2 heures A. M.
JAS. E. DUNHAM, Shérif

Pour le Havre et New York,

Partant SAMEDI, 23 janvier, à 8 heures A. M.

POUR NEW YORK VIA LA HAVANE.—Le steamship neuf et rapide et fin marcheur, EVENING STAR, commandant Wm. E. Bell, partira du wharf en face de la Place Jackson. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, 8 rue Natchez, No 35.

POUR MATAMOROS.

Le steamer en fer et à hélice MELVILLE, capitaine Elliot, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à E. DE GOICOURIA & Co., rue Poydras, No 82.

Paquebot du Bayou Lafourche,

Deux fois par semaine.

Le beau bateau neuf FAWN, capitaine W. R. Greathouse, L. Kayt, commis, partira de la Nouvelle-Orléans pour Thibodeauxville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la Côte, le MARDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, agent, au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

Départs les LUNDIS et VENDREDIS à 5 heures P. M.

PAQUEBOT POUR LE BAYOU LAFOURCHE—Deux fois par semaine.—Le beau bateau neuf BELLE CREOLE, capitaine Webster Long, commis Jno. A. Powell, partira de la Nlle Orléans pour Thibodeaux, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte les MARDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Les passagers devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LEVY & DIETER, No 17, rue Carondelet

Un commis se tiendra sur la Levée au pied de la rue Bienville, pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau.

Jour de départ, LUNDI, à 5 heures P. M., et VENDREDI, à 10 heures A. M.

POUR PORT HUDSON ET BATON ROUGE.—En remplacement du TECUMSEH, le nouveau paquebot J. H. RUSSELL, fin marcheur, capt. B. Hesse, et L. Burke, commis, partira ainsi qu'il est indiqué plus haut, effectuant ses voyages avec la malle des Etats-Unis pour Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires. S'il y a les permis et les passeports. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN F. CONERY, rue Gravier, No 31, ou à bord. Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer et d'envoyer des marchandises à bord. Le fret sera reçu au pied de la rue de la Douane, à 9 heures du matin.

POUR BATON ROUGE.

Voyages réguliers—deux fois par semaine

Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le fin marcheur BLACK HAWK, Sam'l Ayres capitaine E. McMahon commis, quittera la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.—On se chargera des affaires le long de la côte, pourvu que les passagers et les permis le permettent. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, No 88 rue Poydras, au premier.

POUR BATON ROUGE

Le magnifique paquebot rapide METEOR, capitaine C. L. Ballebury, L. Bourbeveau commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et les MERCREDIS, à 5 heures P. M., et partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 2 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer du fret à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. HALL, au coin des rues Canal et Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de 1re classe EVA GENEVIÈVE, capitaine Picard, est maintenant prêt à prendre charge au poteau 2e, 2me District, et sera expédié sans délai pour le port ci-dessus. S'adresser pour fret et passage, au capitaine à son bord ou à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18, rue St. Louis.

POUR VERA CRUZ—Le beau brick américain RIVAL, capitaine Henry Applegit, du port de 200 tonneaux, ayant de beaux emménagements pour passagers, partira sans faute, mercredi, 20 janvier 1864 pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage s'adresser à JOURDANC & DULUDE, 33, Passage de la Bourse, près Douane, Chambre No 12, au premier.

Pour Bordeaux ou le Havre.

Le trois mâts français de première classe GUANTANAMO, capitaine Chaignau, du port de 800 balles de coton, attendue incessamment, prendra charge pour l'un des ports susdits, aussitôt son arrivée.—S'adresser, pour fret et passage, à EUG. ROCHEREAU & Co., 16 et 18, rue St. Louis.

POUR NEW YORK

La goëlette WALTER RALEIGH, de 1ère classe, prend un chargement et partira sous peu pour New York. Pour reste de fret, s'adresser à WM J. REID, rue des Magasins No 35

POUR TAMPICO—ligne régulière.

La goëlette fine voilière HENRY TRAVERS, capitaine Ives, ayant la majeure partie de son fret engagée, partira dans le plus bref délai pour Tampico. Pour fret ou passage, s'adresser à A. GLAVEL & Cie. 77, rue des Magasins

Magasin de Chaussures.

Le magasin de chaussures de M. J. J. WECKERLING, situé autrefois au coin des rues Française et Moreau vient d'être transporté au coin des rues Esplanade et Vieille Levée (autrefois rue Victory) en face du dépôt de la Pompe No 9.

The City Bank of New Orleans

BANQUE DE DÉPOTS,

Rue du Camp, No 23, coin Commune.

CETTE Banque achète et vend le Change étranger et le Change pour les Etats Unis, l'argent et l'or américain et étranger et les billets qui n'ont pas cours. W. S. MOUNT, Directeur

Tabac à fumer.

QUINZE CENTS livres tabac à fumer, de la Havane, 1re qualité, à vendre par BORNIO & BROTHER, rue Gravier No 34.

LEÇONS A DOMICILE.

UNE jeune personne qui s'est consacrée à l'enseignement depuis plusieurs années, et qui y a acquis une expérience qu'elle s'efforce d'utiliser au profit des enfants qui lui sont confiés, désirerait donner des leçons à domicile. Elle enseigne le français, l'anglais, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, etc. Des prix modérés.

S'adresser au bureau de l'Abeille ou rue St Bernard, entre Morales et Bons Enfants.

HOUBLON.—50 balles Houblon de la récolte de 1862 et 1863. A vendre par CUBACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe

---

BROTT & DAVIS

93......Rue Gravier......93

GRAND DÉBALLAGE

DE

MARCHANDISES D'ÉTÉ

DE TOUTES ESPÈCES

AU MAGASIN DE

BROTT & DAVIS,

AU COIN DES RUES TCHOUPITOULAS ET GRAVIER.

BATISTES françaises riches, nouveaux genres.
INDIENNES do do do
LINONS français do do
BRILLANTES de do en couleurs, de do
GINGHAMS Français, Suisses et Ecossais—toutes couleurs.
TOILE DU NORD CAMBRAI, Français et Suisses.
GINGHAMS à couleurs unies, INDIENNES à chemises.
Un magnifique choix D'ARTICLES DE BLANC, comprenant toutes les qualités de batistes de bonne qualité.
MOUSSELINES Suisses, NANSOUS, LINON BISHOP, JACONATS, MOUSSELINES à rideaux de Book, de Puffed—pour Couvertures—articles nouveaux, &c, &c.
Un beau choix de GRENADINE, brochée tout laine, à bas prix.
Un magnifique stock de SOIERIES—genres de choix—pour le commerce du printemps à la Nlle-Orléans.
Un petit reste de POPELINES, MERINOS, &c., rouges, pour clore à grand marché.

Un Petit Choix de

Manteaux d'hiver et de printemps,

Est offert à bon Marché, pour clore.

Un fort lot de BRODERIES, PARURES toile de fantaisie, &c. &c., sera vendu à des prix avantageux.
Un choix de petit et grands PARAPLUIES.
ETOFFES pour Deuil et Demi Deuil, à vendre à une réduction, pour clore des consignations.
Grand déballage D'INDIENNES d'été, LINONS, et toutes espèces de marchandises d'été qu'on peut vendre maintenant.
BRODERIE en Jobs—MARCHANDISES fantaisie, &c.
CHALES d'hiver, de printemps et d'été.
Un assortiment complet de FLANELLES—de toutes les couleurs, épaisseurs et qualités.
ARTICLES TOILE—bon assortiment—à bon marché.
ALPACAS—de toutes les couleurs et qualités.
MOUSTIQUAIRES—de toutes espèces.

CHOIX COMPLET DE

MOUCHOIRS MADRAS.

COTONS BLANCS 6-4, 7-4, 8-4 et 9-4, les meilleures marques qu'il y ait en ville.
Un bel assortiment de COTON écru, 6-4, 8-4, 9-4, 7-4 et 3-4, pour chemises et pour draps.
OSNABURGS de fantaisie, les meilleurs genres qu'il y ait en ville, à aussi bon marché que possible.
OSNABURGS Ducks et unis épais.
MOLLETONS fantaisie, écrus et blancs.
COTONNADES—le plus fort lot qui se trouve en ville, bien assorti, à bas prix.
Un bel assortiment de JEANS du Kentucky, toutes les qualités.
Un beau lot de SATINETS noirs, unis et fantaisie.
Un fort lot de CHEMISES et COLS blancs pour messieurs.—Egalement MANCHETTES pour l'été, à vendre à très bas prix.
SATISTES Paget, couleurs d'été.
JEANS blancs, souple et fil satin.
SATISTES et SILESIA croisé en couleur.
Un excellent assortiment de DOMESTICS, tels que Ginghams, Manchester, Linsey, Coutils à matelas Stripes, Otages, Plaids et Stripes, Marlborough, &c.
Un beau choix des meilleures COUVERTURES de lit.
CHAUSSURES, CHAPEAUX et CASQUETTES pour habitations.
Un magnifique assortiment de KERSEYS unis et de toutes qualités, pour habitations.
INDIENNES—les meilleures qu'il y ait en ville, et à meilleur marché que partout ailleurs—gambo, blancs pourpres, &c.

VETEMENTS.

BONS HABILLEMENTS DE CASIMIR, plusieurs qualités, à bon marché—PANTALONS ordinaires.
Nous en recevrons un fort lot par les prochains arrivages.

Un bon assortiment de

CHEMISES FLANELLE Fantaisie.

MM. B. & D. recevront, par chaque steamer, de nouvelles marchandises pour toutes les branches de leur stock.

L'attention des marchands de la campagne, des cantiniers, des marchands en gros et en détail, est respectueusement appelée sur ces articles.

93..........Vieille Levée..........93

Grande confiserie à vapeur.

ERNEST TURPIN

A l'honneur d'annoncer à sa grande clientèle et au public en général, qu'il confectionne tous les jours des bonbons de tous genres et pour tous les goûts. Ayant le plus vaste établissement de la ville et ayant acquis une grande expérience dans la manufacture des bonbons les plus fins, il offre sa marchandise à des prix qui peuvent défier toute concurrence.

Il aura toujours un magnifique assortiment de gâteaux de noces et remplira avec soin les ordres pour noces et soirées dont on voudra bien l'honorer, à plus bas prix que qui que ce soit.

Magnifique propriété à vendre.

La maison haute, en briques, située rue de Chartres, entre St Philippe et du Maine, mesurant, au pied américain, quarante deux pieds six pouces de face sur la rue de Chartres sur cent vingt de profondeur. Description: deux beaux magasins de quarante pieds de profondeur sur dix sept de largeur, six appartements au premier, varandah, cuisine haute en briques de quatre appartements, cour, briquetée, water works, gaz, etc., bonne location. S'adresser au magasin de cigares, No 202, rue de Chartres

DIVERS.

EN magasin et à vendre par les soussignés—
480 bls farine extra et superfine,
150 do mess pork nouveau,
80 tierçons graisse,
51 bls do,
65 frequins do,
110 keps do,
48 barils No 1 nouveaux,
100 do do No 2 do,
150 do do No 3 large do,
140 do do medium do,
170 kits do Nos 1 et 2 do,
30 demi kits Nos 1 et 2 do,
40 bouteilles sucre diverses qualités,
25 barils vieux Bourbon whisky,
15 do Rye do,
75 do Magnolia do,
40 barriques vin St Julien Médoc,
30 do de St Emilion,
80 boîtes fromage de l'Ouest,
80 frequins beurre de Goshen,
100 caisses chandelles F W. M. Work & Co,
150 do do 14 oz. do,
60 do do sperm 4, 5 et 6,
200 do savon Winchester 40 livres,
30 do do do 20 do,
100 do do J Kerman's New York,
20 barils beef tongues,
200 caisses amidon Fox,
30 do thé 20 lb,
30 do impérial 3 lb,
30 caisses thé impérial 6 lb
20 sacs café Rio,
30 do do Havane
20 do do Java,
100 boîtes sardines assorties,
100 demi-jeannes de 5 gallons,
140 do de 2 do,
30 barils soufre en poudre,
35 do de crush ed do,
375 demi-boîtes Nos 6, 7, 8 et 9,
100 demi do fancy,
50 demi wash boards,
30 demi baquets à 2 cercles,
35 demi do do 3 do,
20 demi do do blanches,
10 demi de balles,
10 barils vin Porto,
10 do de Madère,
15 caisses do Muscat,
25 do genièvre au rhum,
15 do huile de sardines,
10 do Vermouth Nolly Prat & Co,
10 do de fleurs d'oranger,
15 paniers d'huile d'olives
25 caisses huile d'olive de 12 onces,
14 barils huile de coton,
20 do do graisse,
20 demi boîtes morue,
100 boîtes harengs.

FRÉDÉRIC AYERT & Co., 52 et 54, rue Vieille Levée.

Proclamation.

Quartier Général du Département du Golfe

Nlle-Orléans, 11 janvier 1864.

Au peuple de la Louisiane:

I—En vertu de l'autorité dont j'ai été investi par le Président des Etats-Unis, et après avoir consulté un grand nombre d'hommes représentant divers intérêts, étant bien convaincu que plus d'un dixième de la population désire que la Louisiane rentre dans l'Union aussi promptement que possible, j'invite les citoyens loyaux de l'Etat, ayant droit de voter dans les affaires publiques, comme il est prescrit ci-après, à se réunir aux precincts d'élection désignés par la loi, ou à tels endroits qui pourront être subséquemment désignés, le 22 février 1864, pour donner leurs votes dans l'élection des officiers d'Etat ici désignés, savoir:

I—Le Gouverneur,
II—Le Lieutenant-Gouverneur,
III—Le Secrétaire d'Etat,
IV—Le Trésorier,
V—L'Avocat-Général,
VI—Le Surintendant de l'instruction publique,
VII—L'Auditeur des comptes publics.

Qui, lorsqu'ils seront élus, et jusqu'à ce que d'autres soient nommés par l'autorité compétente constitueront le gouvernement civil de l'Etat, sous la constitution et les lois de la Louisiane, moins les clauses de cette constitution et de ces lois qui reconnaissent, gouvernent et règlent l'esclavage, et étant contraires à la situation actuelle des affaires publiques et positivement non applicables à toute classe de personnes existantes maintenant dans ses limites, doivent être suspendues et sont par conséquence déclarées nulles et de nul effet. Cette procédure n'a pas pour but d'ignorer le droit de propriété existant avant la rébellion, ni d'interdire le droit d'indemnité des citoyens loyaux pour les pertes subies par suite d'enrôlements ou d'autres actes autorisés du gouvernement.

II—Le serment d'allégeance prescrit par la proclamation du Président, avec la condition mise aux franchises électorales par la constitution de la Louisiane, constituera la qualification des votants dans cette élection. Les officiers élus par eux seront dûment installés dans leurs offices le 4 mars 1864.

III—L'enregistrement des votants, effectué sous la direction du gouverneur militaire et du Free State Committee, quand il ne sera pas contraire à la proclamation ou aux autres ordres du Président, sera confirmé.

IV—Afin de rendre la loi organique de l'Etat conforme à la volonté du peuple et à l'esprit du pays, et de maintenir et de conserver les anciennes prérogatives et immunités de la liberté civile et religieuse, une élection de délégués à une convention pour la révision de la constitution, aura lieu le premier lundi de mai 1864. La base de la représentation, le nombre des délégués et les détails de l'élection seront annoncés dans des ordres ultérieurs.

V—Des mesures seront prises pour une prochaine élection de membres du Congrès pour l'Etat.

VI—La loi fondamentale de l'Etat est la loi martiale. Il est cependant et juste pour le gouvernement de rendre au peuple aussitôt que possible, tout ce qui peut être distrait de l'autorité militaire sans nuire aux succès des opérations militaires, de préparer à vide part des nouvelles promptes et sages, pour la guerre actuelle. [illegible]

[illegible]

La Louisiane, au début de son histoire, a été l'intégrité de l'Union en rédatant. [illegible]

N. P. BANKS, M. G. C.

Entrepot de Tapis,

No 19......Rue de Chartres......No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis, [illegible]: MEDAILLONS velours tapisseries, WILTON à pile et Ingrain, VENITIENS en toile et ras laine, NATTES blanches, rouges, assorties, &c., TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités. Couvertures de tables et de pianos, [illegible]. A. BROUSSEAU & Co.

CHAMPAGNE

de la veuve Clicquot Ponsardin et de Piper Heidsick & Co.

VENANT D'ÊTRE REÇU et à vendre à l'Agence rue Tchoupitoulas, No 15—
Caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin et c. [illegible]
Paniers VÉRITABLE CHAMPAGNE Piper Heidsick & Co, [illegible] et demi-bouteilles.
PLEINEMENT GARANTIS PAR LE SOUSSIGNÉ.
Caisses champagne, cachet vert.
E. F. CASTENDYK, rue Tchoupitoulas No 15.

Chapellerie Française,

MAISON DREZ,

Coin Canal et Chartres

Cette maison si bien connue a l'honneur d'offrir à ses amis et au public en général un assortiment complet de CHAPEAUX FANTAISIE pour hommes et enfants, venant d'être reçus par le Geo. Washington.

La maison DREZ fait sur commande toute genres de chapeaux pour hommes et enfants et fabrique le chapeau collé adhérente.

Chapeaux! Chapeaux!

23, Rue des Magasins, 23.

LE soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle Orléans un très beau choix de chapeaux français et américains, en cuir ou pour drap doublé, de drap, par chaque steamer, un choix de chapeaux de nouveaux genres. Manufacture à Brooklyn, New York. E. S. BENEDICT

AVIS.

On demande à acheter un PIANO PICOLO, de seconde main, de préférence de la fabrique Pleyel. L. MARCHAND, imprimeur, [illegible]

AVIS

Le magasin de Pianos de A. FERRIER est transféré pour le moment rue Royale, Nos 250 & 252, entre les rues St-Philippe et Ursulines, ancien local.

Champagne. Champagne.

CENT caisses grandes et demi bouteilles, qualité supérieure. 50 caisses vin d'Asti Mousseux, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64 Vieille-Levée.

Grande réduction dans les prix

DES

Machines à coudre de Singer

RUE DU CAMP, No 17.

AYANT été nommé agent pour la vente des machines à coudre de Singer, j'ai pris le grand magasin No 17 de la rue du Camp, où j'offre un bon assortiment de machines à des prix réduits de beaucoup. Chaque machine sera garantie pour trois ans.

Les véritables AIGUILLES de Singer, reçues directement de la fabrique, sont vendues maintenant à des prix réduits.

A vendre également, un assortiment d'aiguilles de choix et des parties de machines.

THOMAS F. BROWNE, rue du Camp No 17, en face du City Hotel

La Compagnie Express d'Adams

RUE DES MAGASINS, No 5,

SE charge de l'expédition de petits paquets et de paquets de valeur, de marchandises, d'échantillons et de billets de Banques, par chaque steamer de la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis, par la voie de New York.

Elle expédie également des marchandises par le haut du fleuve, trois fois par semaine, par des messagers spéciaux, pour toutes les parties de l'Ouest et du Nord-Ouest, par la voie de Cairo et de Memphis.

On vient chercher et on livre à la Nlle-Orléans, sans frais extra, les articles qui doivent être envoyés par l'Express.

Tous les paquets expédiés par la voie de Cairo et de Memphis, doivent être accompagnés de permis de la Douane.

Pour les détails, les prix, etc., s'adresser à A. S. BLAKE, Agent.

Vin! Vin! Vin!

EN débarquement des navires "Henriette" et "Vorwarts," de Bordeaux
200 barriques vin rouge,
100 barriques " blanc,
2,500 caisses " rouge et blanc, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr. 62 et 64 Vieille-Levée.

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

No 93, rue de la Vieille Levée

Entre St Louis et Conti.

TABAC. TABAC.

L'ATTENTION du commerce est appelée sur le stock de E. Goodwin & Bro's—
Tabac à chiquer grand (Larrests),
Do do Yellow Bank,
Do do Plantation.
Et tabac mêlé espagnol à fumer, 2 et 4 onces. En magasin et en route, à vendre par E. J. HART & CO, 77 et 79, Tchoupitoulas

CIGARES. CIGARES.

[illegible] CIGARES de pays de, différentes marques, à vendre par E. J. HART & CO 77 et 79 Tchoupitoulas

TABAC EN FEUILLES.

150 caisses TABAC pour capes et tripes, à vendre par E. J. HART & CO. 77 et 79, Tchoupitoulas

INDIGO DE GUATEMALA—3 surons à vendre par CUBACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe

---

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par G. A. Perrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $4 à $6, selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme DERON,

275......RUE DAUPHINE......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, qui ouvrira ses principaux [illegible].

Institution Locquet,

PENSIONNAT, EXTERNAT ET DEMI-PENSION POUR JEUNES DEMOISELLES.

Rue du Camp No 190, entre Julia et St Joseph.

LA Directrice de cet établissement a l'honneur d'informer les parents de ses élèves et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants qu'elle a transféré son Institution au No 190, rue du Camp, entre Julia et St Joseph. Cette maison possède de vastes cours et jardins, et offre aux pensionnaires tous les avantages désirables d'hygiène et de confort. [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES.

15......RUE BOURBON......15

MME MACÉ a l'honneur de respectueusement aux familles que les classes ont été définitivement ouvertes, et que le cours de son institution recommencera MARDI, le septembre.

[illegible]

HOTEL AUGUSTE MAS

No 104 PRINCE STREET,

Entre Green & Mercer, New York

PENSION FRANÇAISE, CAFÉ & BILLARD

MME MAS [illegible]

AU PUBLIC

Mme LABLANCHE,

La plus grande clairvoyante du monde, peut être consultée à sa résidence

103......RUE BIENVILLE......103

[illegible]

LAFARGE HOUSE

HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE

673......Broadway......673

NEW-YORK

[illegible] A. LACHENMEYER [illegible]

MADAME SOPHIE,

54......rue de Chartres......54

[illegible]

Liquidation

POUR CAUSE DE DÉPART.

Mme SOPHIE SKELWS,

rue Royale encoignure Bienville

[illegible]

NOTAIRE PUBLIC

L. E. MARCHAND,

IMPRIMEUR

201......Rue de Chartres......201

Entre Ste Anne et Dumaine.

Occasion de placement.

LE soussigné offre à l'amiable jusqu'au 17 du courant son établissement, les étalages et un assortiment de drogues, produits chimiques, &c, de sa pharmacie. [illegible] MM. M. Cerren & Landry vendront à l'encan tout le stock, en cas [illegible].

HY. KENNEDY.

Au coin des rues Basin et de Chartres

SIGN OF THE BRONZE PEN

FRANCIS BOUVAIN, THE BRONZE PEN

A LA PLUME DE BRONZE

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux,

en tous genres, EN GROS ET EN DÉTAIL, et à des prix qui défient certainement toute concurrence.

REGISTRES DE COMMERCE,

TOUT FORMAT ET ÉPAISSEUR,

RELIURE—REGLURE.

Commission et importation directe.

FRANCIS BOUVAIN.

PAPETIER ET IMPRIMEUR.

61, rue Bourbon, entre Bienville et Conti, A la Plume de Bronze

PLUS DE DISTANCE

DIVINATION! PRÉDICTION!

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après midi.

Rue St. Louis, No 85.

ALMANACH

DE LA LOUISIANE.

1re Année.

Un joli volume illustré de cent pages in 8o

Publié et à vendre par FRANCIS BOUVAIN, Papetier, rue Bourbon.

A LA PLUME DE BRONZE.

ACHAT D'OR ET D'ARGENT.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir de France un magnifique assortiment de LUNETTES, de PINCE-NEZ et de VERRES de toutes sortes, du meilleur choix et qu'il vendra à des PRIX MODÉRÉS. POSE et CHANGE de verres. Vente de COUVERTS ALFENIDE garantis.

C. ROUYER, rue Chartres, No 135, [illegible] d'Orléans

Remède de Donnaud contre la Calvitie.

HUILE PRÉPARÉE

DE ET DE

PALME & MACE,

POUR CONSERVER RESTAURER ET EMBELLIR

LA CHEVELURE

C'EST l'article le plus agréable et le plus étonnant qui ait jamais été vu. Le propriétaire a commencé tout son temps à le construire et à le préparer. Chaque ingrédient est manipulé avec soin et employé dans ses proportions convenables. Inutile de faire l'éloge de la préparation; qu'on l'essaie et on sera convaincu de son efficacité.

Les dames trouveront que non seulement il restaure brunit et embellit la chevelure, mais encore qu'il est indispensable à la toilette à cause de son parfum délicat et de l'odeur délicieuse de l'huile de Palme et de Macé.

A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par T. W. WRIGHT & Co., 21, Chartres, entre Canal et Douane.

A LA SELLE ANGLAISE

MM. J. GUILBAUX et GIEFFERS, étant associés par acte devant notaire, exploitent la grande fabrique de SELLES ET HARNAIS,

No. 24 RUE ST-CHARLES, No. 24 Rue St-CHARLES.

Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER, FOUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, ÉPERONS A VIS et autres, &c, &c. Le tout à des prix modérés.

SPECTACLES.

Théatre des Variétés.

Rue Gravier.

Mardi soir, 19 janvier.

THE MERRY WIVES OF WINDSOR, tragédie de Shakespeare.

Académie de Musique.

Mardi soir, 19 janvier.

Shappe et Wh[illegible] sur le trapèze

LE GRAND CIRQUE.

LES CHIENS ET LES SINGES savants!

Grand Bal paré et masqué pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, au profit de la caisse générale, au nouveau Théâtre de l'Opéra.

MARDI SOIR, 9 FEVRIER 1864.

—Mardi Gras—

Directeurs

J. Dubreuil, J. Horan, F. Schumacher, W. Roberts, H. Dreyfus, [illegible] J. C. Schmidt, J. Villeman, F. Dumas, J. Lions, J. A. Forstilsley [illegible]

Prix du billet.....$3. Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et jeudis soir. Il ne sera émis aucune invitation de dames après lundi 1 février, date de la dernière réunion du comité. Les dames sont priées de présenter leurs cartes d'invitation à la porte, car personne ne sera admis sans carte. Il ne sera pas vendu de cartes pour messieurs à la porte le soir du bal. [illegible]

I. O. O. F.

BAL PARÉ et INSIGNES ODD-FELLOWS

UN bal paré sera donné par l'Ordre Indépendant des Odd Fellows, le JEUDI SOIR 11 février, 1864, au NOUVEAU THÉATRE DE L'OPÉRA (au coin des rues Bourbon et Toulouse) au profit de la caisse de secours des veuves et des orphelins.

Les lettres de d'invitation pour dames doivent être faites par écrit, [illegible].

Il ne sera pas émis d'invitations après mardi, 1 février.

COMITÉ

[illegible]

Banque de la Nouvelle Orléans.

LE 11 du courant, a eu lieu [illegible] de cette Banque, qui ont été élus Directeurs pour l'année:

FRANK WILLIAMS,
R. TURNER,
J. W. CHAMPLIN,
W. A. JOHNSON,
J. J. M[illegible],
CHS BALDWIN,
J. MORLEY,
G. N. DENNIS,
HY KENNEDY,
R. [illegible],
O. W. McKERREN,
M. PILCHER.

[illegible] des directeurs, M. Hy. Kennedy a été élu Président [illegible] et M. A. Duchiron, caissier.

A. DUCHIRON, caissier.
Nlle Orléans, 13 janvier 1864

Charte de la Première Banque Nationale de la Nlle Orléans.

Département du Trésor,

Bureau du Contrôleur de la Circulation monétaire. Washington, 31 décembre 1863.

ATTENDU qu'il a été présenté au soussigné des preuves satisfaisantes que la Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, dans la Paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, a été dûment organisée sous l'empire de l'acte [illegible] du Congrès [illegible].

[illegible]

HUGH McCULLOUGH, Contrôleur de la Circulation monétaire.

Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans.

CETTE Banque ayant été désignée Dépôt du Gouvernement [illegible] LUNDI PROCHAIN [illegible] rue du Camp No 37.

A. C. GRAHAM, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 5 janvier 1864.

[illegible] LUNDI [illegible]

AUG. MONTREUIL, Caissier.

Compagnie du Gaz.

Nlle-Orléans, 2 décembre 1863.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

LES Directeurs de la Compagnie Consolidation du Gaz [illegible].

WM S. BROWN, Trésorier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 31 décembre 1863.

LES actionnaires de cette Banque [illegible] tenue à la Banque, lundi, 1er février prochain. E. ROUSSEAU, Caissier

A LOUER.

A LOUER—le premier étage de la belle bâtisse de [illegible] Carondelet. S'adresser à [illegible] DITTER.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte amendée de la Compagnie [illegible] ses affaires.

Montant des primes pour l'année expirée le 30 avril 1863	$170,475 27
Primes sur les risques d'incendie	$47,309 00
Primes sur les risques de mer	12,069 12
Primes sur les risques de rivière	
Primes sur la vie	406 00
	$236,163 47
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1863	$173,253 66
Pertes durant la même période	
Sur les risques d'incendie	$14,22 14
Sur les risques de mer	36,930 00
Sur les risques de rivière	2,000 36
Sur la vie	3,000 00
	$51,125 39
Plus les dépenses générales, profits et pertes, &c., intérêts en moins, escomptes et polices	16,229 91
	$ 90,947 39
Bénéfice net pour l'année expirée le 30 avril 1863	$ 95,236 66

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts sur garanties et actions publiques	$ 108,375 39
Prêts sur hypothèques	50,715 00
Effets pour primes	94,800 00
Dû pour primes en voie de perception	28,000 00
Propriétés foncières (bureau de la rue du Camp)	
100 actions de Banques	60,000 00
Bons et billets de l'Etat de la Louisiane, de la ville et du Nord	176,000 00
Scrips d'autres Compagnies	86,725 00
En caisse et change sur l'étranger	35,100 00
	47,085 25
	$1,105,600 65

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Qu'on se souvienne que le 22 mai 1863, pardevant moi le soussigné, juge de paix dans et pour ladite ville, se sont présentés THOMAS A. ADAMS, président, et WM H. RICE, secrétaire pro tem, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, lesquels, étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que l'état ci-dessus est exact et correct, et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, président,
WM H. RICE, secrétaire pro tem.

Signé et assermenté, le 22 mai 1863, pardevant moi, JOHN A. HITCHCOCK, Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX POUR CENT l'an, sur tous les certificats de profits non payés, à tous les porteurs desdits certificats ou à leur ayant cause le premier lundi de juillet prochain.

Ils ont en outre déclaré un DIVIDENDE SCRIP de vingt pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1863, à partir du douzième lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, président,
GEORGE JONAS, vice-président,
WM H. RICE, secrétaire pro tem.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Alexander Dulhill,
George Jonas,	James Turner,
Samuel Bell,	P. N. Strong,
John Watt,	S. S. Newman,
M. O. H. Norton,	J. J. Person,
R. S. Sumner,	P. Avendano,
Moses Greenwood,	Wm. S. Tuttle,
Walter G. Robinson,	J. J. Noble,
Samuel H. Kennedy,	A. Heine,
H. M. Wright,	M. Gillis,
G. T. Budde,	A. M. Agestano,
J. W. Carroll,	F. W. Schonfeld,
John D. Bein,	Magnus Puig,
H. Freilen,	Ferdinand Mota,
Samuel Smith,	J. J. Hanna,
F. Simes,	Robert Geddes.

En débarquement du steamship Morning Star, un nouvel envoi des médicaments suivants, reçus à New-York par les dernières arrivages d'Europe.

FILLNAER BITTER WASSER, en 1/2 cruchons (Eau amère de Pulna)
EAU DE SELTZERS, en demi cruchons. Ces deux eaux minérales sont très fraîches ayant été reçues par le navire "Hermann," de Brême, le 24 novembre.
LIQUEUR ANTI GOUTTEUSE, du Dr Laville
Injection au Matico, de Dorvault.
Do de Bros. Levesseure.
Capsules de Matico, Cap[illegible] de Mothes.
Sirop de Raifort iodé de Dorvault.
Vin fébrifuge de O. Seguin
Racahout des Arabes
Pâtes pectorales, Sirops pectoraux de Flon; Lamouroux; Briant, etc., etc.
Huile de foie de morue, brune, De Jongh.
Tonique pour les cheveux, à l'huile de ricin, au quinquina et au romarin, de Delbou.
Parfumerie de E. Coudray, Lubin et Demarson,
A vendre par E. E. MOUGIN pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane.

AUX MÉDECINS ET AU PUBLIC

LE Dr. P. J. KRAMER,

CHIRURGIEN ET VENTOUSEUR,

SAIGNE, pose les sangsues, extrait et nettoie les dents, et exécute d'autres opérations chirurgicales. Office et Résidence, au 1er, No 166 rue Royale.